**Pièces constitutives d’un dossier de demande de P.U.H des suites d’une attribution**

⇒ Demande timbrée (timbre communal) adressée au maire de la commune ou de l’arrondissement territorialement compétent : **NB** : préciser la situation matrimoniale du demandeur

⇒ Original :

* du papillon d’Attribution ou
* de l’Attestation Attribution Provisoire ou
* de la fiche provisoire d’attribution ou
* autres

⇒ Procès Verbal d’Evaluation ou de Constat de mise en valeur ⇒ Photocopie légalisée de la pièce d’identité :

* Carte d’Identité ou
* Passeport ou
* Permis de conduire ou
* Récépissé de reconnaissance ou
* Registre du commerce et statuts ou
* Autres

⇒ La photocopie des reçus de paiement de la Taxe de Jouissance

NB : les originaux des reçus de paiement de la Taxe de Jouissance sont présentés au dépôt et restitués ensuite au titulaire des droits

⇒ Les reçus de paiement de la Taxe de Résidence des trois (03) dernières années

⇒ Un Timbre Communal pour PUH ;

⇒ Deux (02) Timbres Fiscaux de 200 FCFA